

Règlement du concours "Tour de piste en Ferrari"

Article 1 – Organisation

La société ACM Online, située au 24 RUE DE CLICHY, 75009 Paris, France, organise du 22/02/2024 au 22/03/2024, sur Internet, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé : "Concours tour de circuit Ferrari".

Accessible via le lien :

<https://www.jeuneconducteur.com/jeux-concours-voiture-ferrari/>

Article 2 – Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne majeure résidant en France (hors territoires spécifiques), à l'exclusion du personnel de l'organisateur et de leur entourage direct. La participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, les inscriptions doivent être correctement remplies sur le site de l'organisateur. Un seul enregistrement par personne sera accepté.

Article 4 – Désignation des gagnants

Le tirage au sort aura lieu dans les 30 jours suivant la clôture du concours. Les gagnants seront contactés directement par l'organisateur.

Article 5 – Prix

Le concours récompensera les gagnants avec le lot ci-dessous :

"Coffret cadeau Wonderbox - Pilotage de Ferrari"
D'une valeur de 99,90 €.

Les prix sont personnels et non transférables.

Article 6 – Données personnelles

Les données collectées seront utilisées conformément à la loi sur la protection des données. Les participants peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification.

Article 7 – Réclamations

Toutes réclamations devront être adressées par écrit à l'organisateur avant le 22/03/2024.

Article 8 – Responsabilités

L'organisateur ne peut être tenu responsable des problèmes techniques liés à l'utilisation d'Internet. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier les termes du concours.

Article 9 – Respect des lois

Les participants s'engagent à respecter les lois en vigueur et reconnaissent que l'organisateur peut retirer tout contenu illicite.

Article 10 – Réclamation

Les contestations et réclamations doivent être envoyées par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au concours signifie l'acceptation sans réserve des termes du règlement. Les difficultés d'interprétation seront tranchées par l'organisateur.